



**ANVITA**

ASSOCIATION NATIONALE  
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

# GUIDE GROUPE DE TRAVAIL

1

SUITE

## LA PARTICIPATION DES PERSONNES EXILÉES

2025

Pour plus d'informations : [contact@anvita.fr](mailto:contact@anvita.fr) / [www.anvita.fr](http://www.anvita.fr)

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>CALENDRIER DES TEMPS FORTS</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE 1 : COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL #1 SUR LA PARTICIPATION</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE 2 : EXPÉRIMENTATIONS ET INITIATIVES TERRITORIALES</b>	<b>8</b>
<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>16</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>17</b>

# INTRODUCTION

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) est un réseau de Communes, d'Intercommunalités, de Départements, de Régions et d'élu·es engagé·es pour un accueil inconditionnel et digne en France. Fondée en 2018, elle regroupe **90 collectivités et plus d'une soixantaine d'élu·es** membres à titre individuel, en date de décembre 2025. Elle œuvre à créer des espaces d'échange de pratiques inspirantes et de mobilisation politique pour traduire l'accueil inconditionnel dans la mise en œuvre des politiques nationales et locales, en faisant participer les acteurs locaux, dont les personnes exilées concernées, en première ligne de l'accueil et de l'intégration.



## Groupe de travail #1 La participation des personnes exilées

Ce guide entend revenir sur le groupe de travail thématique #1 consacré à la participation des personnes exilées dans les politiques publiques locales de 2021. Celui-ci est né de la volonté de différentes collectivités de questionner leurs conseils consultatifs de résident·es étranger·es. Plus largement, c'est l'ensemble du réseau qui a alors exprimé son besoin de travailler sur les enjeux de participation.

À destination des élu·es et des agent·es des collectivités membres du réseau, ce groupe de travail a visé différents objectifs :

- Accompagner vers une meilleure compréhension des compétences et leviers à disposition ;
- Partager des retours d'expérience et pratiques inspirantes ;
- Mettre en lumière des recommandations et points de vigilance concrets ;
- Faciliter les liens des collectivités avec les organisations expertes.



Cette **ré-édition 2025** du guide présente les dynamiques qui ont vu le jour depuis ce premier groupe de travail et les différents temps forts auxquels l'ANVITA a participé sur le thème de la participation.

Ce guide a pour ambition d'accompagner les collectivités membres dans leur réflexion sur l'implication des personnes exilées dans la vie locale. Il synthétise les discussions du groupe de travail, mais également les retours d'expérience et les bonnes pratiques identifiées lors des différentes rencontres et temps d'échange qui ont eu lieu depuis 2021.

*Nous avons apporté le plus grand soin à la collecte des pratiques exposées dans ce guide. Toutefois, en cas d'erreur ou d'interprétation erronée, nous invitons les acteurs à nous contacter par mail à [contact@anvita.fr](mailto:contact@anvita.fr).*

# CALENDRIER DES TEMPS FORTS

2021

## GRUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION DES PERSONNES EXILÉES


Session 1 : Introduction théorique  
et état des lieux des collectivités

Session 2 : dispositifs participatifs :  
droit commun vs spécifique

Session 3 : Les méthodes d'aller-vers

## EXPÉRIMENTATIONS ET INITIATIVES TERRITORIALES SUR LA PARTICIPATION

2021-2025

 Groupe de travail #6 sur l'interculturalité dans  
les politiques publiques

Rencontres européennes de la participation  
à Rouen 2023

Rencontre « Un territoire par et pour les  
habitant-es migrant-es » à Grenoble

Table ronde : le droit de vote des personnes  
non-nationales à Rennes

 Webinaire : nouvelles instances de  
participation

# PARTIE 1 :

## COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL #1 SUR LA PARTICIPATION - 2021

### ÉTAT DES LIEUX DE LA PARTICIPATION

#### INTRODUCTION THÉORIQUE : LA PARTICIPATION

Pour envisager une gouvernance davantage ouverte et collaborative, les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur des outils favorisant la participation. La consultante Sherry R. Arnstein (1969) distingue **huit degrés d'implication citoyenne, allant de la simple consultation à la co-décision.**

Cependant, l'application de ce modèle aux personnes exilées se heurte à plusieurs obstacles : **l'exclusion du droit de vote et d'éligibilité** (sauf pour les ressortissant·es de l'Union européenne), une éventuelle barrière linguistique ou une méconnaissance du fonctionnement institutionnel, ainsi qu'un sentiment possible d'illégitimité.

Dans ce contexte, d'autres formes de participation, telles que les budgets participatifs ou l'engagement bénévole inclusif, offrent des alternatives permettant de pallier le manque d'accès à l'ensemble des possibilités d'action des citoyen·nes.

#### DISPOSITIFS PARTICIPATIFS DANS LES TERRITOIRES

##### Droit Commun

- Référendum
- Budget participatif
- Conseil de quartier
- Forums de quartier
- Jury citoyen
- Conseil des aîné·es, des enfants et des jeunes
- Conseil de développement durable
- Convention citoyenne
- Assemblée citoyenne
- Forum de la culture

##### Spécifique aux personnes exilées

- Soutien des associations
- Conseil des résident·es étranger·es
- Assemblée des citoyen·nes extracommunautaires
- Accueil des personnes nouvellement arrivées
- Conseil consultatif contre les discriminations ethno-raciales
- Audit à destination des personnes exilées



# DISPOSITIFS DE DROITS COMMUNS VS SPÉCIFIQUES

## IDENTIFICATION DES PUBLICS EXILÉS

Le terme générique de « **personnes exilées** » inclut une multiplicité de statuts et de situations liées à l'exil (réfugié·es statutaires, demandeur·euses d'asile, mineur·es non accompagné·es, personnes dites « sans-papiers », etc.).

**Localement, différentes pratiques existent pour identifier ces publics :**

- Croiser les données chiffrées publiées par différentes structures et institutions ;
- L'analyse des besoins sociaux est une obligation légale pour les CCAS / CIAS.



## RETOURS D'EXPÉRIENCE : DISPOSITIFS PARTICIPATIFS

### Dispositifs de droit commun

Ouverts inconditionnellement à toutes et tous

#### Budget Participatif de Clermont-Ferrand

Depuis 2018, ce dispositif permet à tous, **dès 11 ans et sans exigence de langue**, de **proposer et de voter** tous les deux ans des **projets financés** par **5%** du budget **d'investissement** de la **Ville**. Il favorise l'implication des personnes exilées via des **ambassadeur·rices** et des actions d'aller-vers via les associations et maison de quartier. A chaque édition, au moins un projet à destination des quartiers prioritaires de la politique de la Ville est sélectionné.

*Vigilances : représentativité ; barrière de la langue ; communication sur le dispositif.*

#### Jury Citoyen de Villeurbanne

Lancé en 2018, ce jury réunit des **volontaires** et des **personnes tirées au sort** pour **travailler sur le thème : "accueillir à Villeurbanne"**. Le rapport du jury a été rendu au Maire de Villeurbanne l'année suivante. Le dispositif s'est ouvert sur une phase d'acculturation des juré·es aux enjeux de l'accueil. Des personnes exilées ont également participé à la formation des juré·es. Les participant·es sont indemnisé·es en retour de leur implication.

*Vigilances : représentativité ; absence de personnes exilées parmi les juré·es ; complexité technique du tirage au sort et de l'indemnité.*

### Dispositifs spécifiques

À destination des personnes exilées

#### Conseil Consultatif des Résidents Étrangers Grenoblois

Créé en 2000 et actuellement en refonte, ce conseil rassemble des **personnes exilées** désignées par des associations pour **débattre de l'accueil, de l'intégration et des politiques locales**. Il est co-présidé par un·e élu·e et un·e membre du conseil.



Vigilances communes

- Surreprésentation des personnes exilées de catégories socioprofessionnelles supérieures, diplômées, avec un titre de séjour ;
- Non-représentativité de la diversité des nationalités présentes sur le territoire ;
- Risque d'essentialisation selon les thèmes proposés.

#### Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Étrangers

Fondé en 2003 et actuellement en refonte, ce conseil associe des personnes exilées sur la base du volontariat à un collège et à des **ateliers de travail**. Il permet d'**interpeller le conseil municipal** sur les questions **d'accueil et d'intégration**.



Enjeux communs

- Consulter les résident·es exilé·es sur les politiques locales ;
- Améliorer la légitimité des outils et politiques publiques ;
- Créer des espaces de lien social ;
- Faire connaître le fonctionnement institutionnel français.

# LES MÉTHODES D'ALLER-VERS



## POINT THÉORIQUE

La démarche de « **l'aller-vers** » consiste à **aller chercher celles et ceux** qui, bien que concernés-es par les politiques et programmes, **ne se sentent pas invité-es, légitimes, à y participer ou en sont trop éloigné-es**. Il s'agit de renverser la relation verticale entre les personnes exilées, usagères des services de la Ville, et les professionnel·les, par l'instauration de **liens de confiance** créés par le déplacement physique des professionnel·les. Dans le cadre de notre groupe de travail, cette démarche vise à **élargir le public touché** par les politiques et programmes participatifs.

## RETOURS D'EXPÉRIENCE

U=

L'**Union des Étudiants Exilés (UEE)** était une organisation fondée par et pour des étudiant·es exilé·es. Elle œuvrait pour garantir l'accès des personnes exilées à l'enseignement supérieur et pour améliorer leurs conditions d'études. L'association mettait en place des formes de participation variées, allant de la consultation à la co-décision.



**Médecins Sans Frontières (MSF)** : pour permettre l'accès aux soins et à la vaccination au plus grand nombre durant la période pandémique du Covid-19, différentes méthodes d'aller-vers ont été instaurées : **clinique mobile**, présente cinq jours par semaine à proximité des campements et lieux de distribution alimentaire ; **déplacement** des équipes **sur une quarantaine de sites connus et fréquentés** ; sensibilisation par des **médiateurs et médiatrices** formé·es dans plusieurs langues.



**La Ville de Montreuil** : porte un **projet de plateforme numérique d'accueil et d'aide aux personnes exilées**. Pour le construire, un travail d'enquête a récolté les besoins des personnes exilées en **allant à leur rencontre** dans leurs lieux de vie quotidiens. Dans un second temps, les acteurs associatifs locaux ont été consultés. Ce travail a mené à la création d'une **plateforme collaborative à la fois numérique et physique**.

# PARTIE 2 : EXPÉRIMENTATIONS ET INITIATIVES TERRITORIALES

## GT #6 INTERCULTURALITÉ : LA PARTICIPATION DES PERSONNES EXILIÉES

Le 21 septembre 2023, l'ANVITA a clôturé son groupe de travail #6 sur la prise en compte de l'interculturalité dans les politiques publiques locales avec une dernière session sur la **participation des premier-es concerné-es dans les politiques locales.**

Avec la participation des Villes de **Cherbourg-en-Cotentin** (50), **Lyon** (69), **Nantes** (44), **Poitiers** (86), **Tours** (37), des Métropoles de **Rouen Normandie** (76) et de **Grenoble Alpes** (38) et du Département de la **Seine-Saint-Denis** (93). La **Fédération des Acteurs de la Solidarité** (FAS), **FORIM** et **PLACE Network** étaient également présents.

### RETOURS D'EXPÉRIENCE



Le **FORIM** est le **réseau national des diasporas et Organisations de Solidarité Internationale issues de l'immigration** (OSIM). Il porte leur voix, accompagne et renforce leurs actions en France et dans les pays d'origine et valorise un discours positif sur les migrations.

Les diasporas sont **actrices de la mise en œuvre des politiques locales de cohésion sociale**, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV) : événements culturels, mémoriels et festifs, soutien à l'insertion professionnelle des personnes nouvellement arrivées, actions de lutte contre les discriminations... Elles participent également à leur **co-construction**. Les diasporas sont historiquement mobilisées en faveur du **droit de vote des étranger-es** aux élections locales : participation à la création du CoFraCir (Conseil français de citoyenneté de résidence), votation citoyenne, etc.

**Intervenantes:** *Inès Hamai*, Chargée de plaidoyer au FORIM ; *Cybèle Leclerc*, Chargée de mission Jeunesse au FORIM et *Yacine Diop Diakité*, Vice-présidente de FIA-ISM (Femmes Inter-Associations Inter-Service Migrants).



Fondé en 1992, le **Conseil Consultatif des Résident-es Étranger-es** (CCE) de Strasbourg est la première instance de la sorte créée en France. Celle-ci connaît une **refonte** en 2022, dans le cadre d'une **démarche collaborative** qui inclut les ancien-nes membres : c'est la création du **Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne** (CVIC). Cette nouvelle instance participative se base sur une charte de fonctionnement. Le CVIC est ouvert à toute personne volontaire, sans distinction, qui peut ensuite se mobiliser dans l'un des **groupes projet** (saisine de la Mairie, culture, communication et coordination).

**Intervenant :** *Ugo Barata*, Chef de projet Démocratie Locale à la Ville et Eurométropole de Strasbourg

## GT #6 INTERCULTURALITÉ : SUITE

### PLACE

De mars 2022 à octobre 2023, l'**expérimentation EMBRACE** (*Empowering Migrants to Be Representative Actors in Community Engagement*) de coconstruction des politiques locales a été menée entre quinze personnes exilées et sept agent·es et élu·es des Communes de l'Établissement Public Territorial (EPT) d'Est Ensemble (93). Des sessions d'écoutes, réunions et ateliers de co-projection se sont tenus.

**Intervenant·es** : *Selma Rassoul*, Program Manager à PLACE Network et *Ismail Alkhateeb*, Operations Manager à PLACE Network.

PLACE Network a pérennisé l'expérimentation participative en se lançant en 2024 dans le programme **Resilient Cities** avec les Villes de **Clermont-Ferrand**, de **Lyon** et **Grenoble Alpes Métropole**. Il vise à renforcer les démocraties locales en créant des espaces collaboratifs entre nouveaux et nouvelles arrivant·es et acteurs locaux, au travers de **formations**, d'**ateliers de co-création** et de **laboratoires de politiques publiques**. De mars à juin 2024, des ateliers ont ainsi réuni élu·es, agent·es municipaux·ales, travailleur·euses sociaux·ales et nouveaux·elles arrivant·es issu·es de divers horizons, leur permettant d'acquérir des outils concrets pour l'inclusion et la participation citoyenne. L'objectif est d'étendre cette méthodologie à d'autres territoires, en favorisant la **co-construction** de solutions durables et l'**autonomisation** des nouveaux·elles arrivant·es comme acteurs à part entière de la vie locale. En 2025, le projet s'est ainsi lancé avec les collectivités de Rennes Métropole et Besançon.

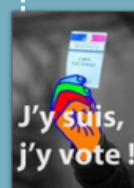


## PARTICIPATION CIVIQUE ET POLITIQUE

À l'occasion du **lancement de l'Observatoire métropolitain des discriminations de Rennes Métropole**, une journée intitulée « Racisme : le choix collectif d'en sortir » s'est tenue le 22 mars 2024, autour de la présentation de l'Observatoire et de plusieurs tables rondes. L'ANVITA a pris part à celle dédiée à la « **Citoyenneté des personnes non-nationales : droit de vote et participation à la vie locale, des initiatives inspirantes** ». Ce fut l'occasion d'aborder le droit à la ville, le sentiment d'appartenance à un territoire et les **droits politiques** des personnes non-nationales. En France, le droit de vote étant conditionné à la nationalité, un retour historique a permis de rappeler que les notions de **nationalité et de citoyenneté** n'ont pas toujours été imbriquées, en France comme en Europe. D'autres pays ont d'ailleurs fait le choix de modèles de citoyenneté différents, plus inclusifs.

**Intervenant·es** : *ANVITA, Marie Barathon*, doctorante et agente pour la Ville de Clermont-Ferrand, *Mohamed Ben Said*, représentant du collectif *J'y suis j'y vote* et *Catherine Wihtol de Wenden*, chercheuse émérite au CNRS.

En avril 2024, le collectif « **J'y suis, j'y vote !** » et le réseau européen **Voting Rights for All Residents (VRAR)**, soutenus par l'ANVITA, célébraient à Paris la **4<sup>e</sup> Journée internationale du droit de vote pour toutes et tous les résident·es** en organisant des votations citoyennes. Plus de 35 collectivités françaises, majoritairement membres de l'ANVITA, ont signé la **déclaration** pour le droit de vote de leur résident·es étranger·es aux élections locales, affirmant leur engagement pour une démocratie inclusive et la participation de tous·tes les habitant·es.



Retrouvez plus de détails ici.

## ATELIER : LE DÉFI DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES EXILÉES AUX POLITIQUES LOCALES

L'ANVITA a animé un atelier, organisé le 28 juin 2023 lors des **Rencontres européennes de la participation à Rouen**, rassemblant de nombreux **acteurs publics** et **associatifs** pour échanger sur **l'inclusion des personnes exilées dans les dispositifs participatifs locaux**. Le constat partagé est que, malgré une volonté politique forte, la participation effective des personnes exilées reste limitée : elles ne sont pas spécifiquement visées par les communications institutionnelles et rencontrent des obstacles importants, notamment la barrière de la langue, la difficulté à identifier les publics concernés et le manque de relais associatifs.

### RETOURS D'EXPÉRIENCE



#### Ville de Rouen

Un **comité de pilotage** « **Ville Accueillante** » existe depuis 2021, afin de travailler la question de l'accueil des populations exilées sur le territoire, axé sur : **l'accès aux droits, l'hébergement** et **le logement, l'inclusion**.

Malgré la volonté politique, la **mobilisation** directe des **personnes concernées** reste difficile, notamment à cause de la difficulté d'identifier les personnes et les structures volontaires.

#### Métropole Rouen Normandie

La Métropole de Rouen cherche à favoriser la **participation** des personnes concernées dans la **construction du CTAI\***, avec les associations et institutions, pour identifier les besoins, bénéficier de leur expertise d'usage et repérer les personnes souhaitant s'engager dans la gouvernance. De plus, un **questionnaire traduit en 5 langues a été utilisé** et des **entretiens individuels** ont été menés pour **identifier les besoins** et **impliquer les primo-arrivant-es**, tout en reconnaissant les limites de cette approche.

\*CTAI : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration

L'atelier a permis de **mutualiser les pratiques**, de **lister les défis** et de **définir des critères de réussite** pour une **participation plus inclusive**. Il s'agit notamment :

- d'adapter les dispositifs de droit commun ;
- de former à la prise de parole en public ;
- de mettre en place des actions d'aller-vers avec les associations ;
- de créer des dispositifs spécifiques pour les personnes exilées ;
- de renforcer la médiation interculturelle.



## ZOOM SUR

# LA CARTE DE CITOYENNETÉ LOCALE

L'ANVITA s'est saisie de la thématique des cartes locales en 2021 suite à une volonté politique des membres du réseau et de ses partenaires notamment exprimée lors du groupe de travail. Suite à cela, L'ANVITA publie en décembre 2021 le **rapport "Cartes d'identités municipales. Vers une citoyenneté locale inclusive"**, présenté à Villeurbanne.



Une carte de citoyenneté peut être / peut permettre :

- Un justificatif d'identité reconnu par les services de la collectivité et partenaires ;
- Un justificatif de résidence reconnu par les services de la collectivité et partenaires ;
- L'ouverture / la simplification de l'accès aux droits et aux services locaux...



**Les cartes locales ne remplacent pas un titre de séjour**, n'ouvrent pas de droits relevant de la compétence étatique, ne sont pas reconnues comme documents officiels à l'échelle nationale.



La carte ne doit pas seulement être un outil symbolique, elle doit venir en soutien aux besoins des personnes. Il est important d'avoir une communication adéquate pour ne pas créer d'effet d'attente. La diffusion doit être pensée avec les enjeux de traduction et de numérisation.

## RETOURS D'EXPÉRIENCE : DISPOSITIFS PARTICIPATIFS

### villeurbanne

La Ville de Villeurbanne s'est emparée du sujet de la carte de citoyenneté dans le cadre de sa politique **Ville accueillante**, faisant suite également aux **préconisations du Jury Citoyen** de 2018. Un travail de plus d'un an a été entrepris, accompagné par l'ANVITA, pour imaginer une carte locale en concertation avec les acteurs du territoire. La carte de Villeurbanne promeut une citoyenneté locale basée sur la notion d'**habiteur et d'habiteuse** qui reconnaît chaque personne ayant des habitudes à Villeurbanne comme citoyenne. À moyen terme, le dispositif permettra de **simplifier l'accès aux droits** et permettre l'**accès à de nouveaux services** et sur le long terme à **mieux identifier les inégalités** dans l'accès aux droits et œuvrer à leurs résorptions. La carte de citoyenneté de Villeurbanne a été lancée lors de la Biennale de l'hospitalité, organisée avec la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon en novembre 2023.



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



Conseil de développement  
AGITATEUR D'IDÉES  
GRENOBLE - ALPES MÉTROPOLE

La Métropole de Grenoble a organisé en décembre 2023 une journée de travail sur le thème "**Des territoires accueillants par et pour les habitant-es**" à laquelle l'ANVITA a participé. Le **Conseil de Développement** (C2D), laboratoire citoyen de prospective de la Métropole, s'intéresse à la carte de citoyenneté locale après que l'idée ait été lancée par les associations de défense des droits des personnes exilées du territoire. Le C2D a été missionné par la Métropole pour élaborer des propositions sur la citoyenneté métropolitaine. Il s'intéresse à trois dimensions : la question de la **relation usager avec les services** de la Métropole, celle du **sentiment d'appartenance** au territoire et de l'**accès aux droits pour toutes et tous**. Les travaux du C2D ont été illustrés dans le troisième tome de la **revue dessinée Demain** sur le thème de la citoyenneté locale au travers d'exemples de cartes locales.



# DE NOUVELLES INSTANCES DE PARTICIPATION

L'ANVITA a organisé le 11 février 2025 un webinaire autour des nouvelles instances de participation dans lequel Rennes Ville et Métropole, Grenoble Alpes Métropole et une ancienne lauréate de l'Académie de la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration (DiAir) ont présenté leurs instances.

Pour consulter le compte rendu des échanges, contactez-nous.



## L'ACADÉMIE POUR LA PARTICIPATION DES RÉFUGIÉ·ES

L'Académie pour la participation des personnes réfugiées est une initiative lancée en 2021 par la **Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR)** et le **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)**. Elle vise à **renforcer l'implication** des personnes réfugiées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques qui les concernent, en s'appuyant sur leurs compétences et leur expérience.

Après une phase de sélection, les dix lauréat·es bénéficient d'un accompagnement de 18 mois. Le programme débute par une série de **formations** permettant de renforcer leurs capacités. Ils et elles sont ainsi outillé·es sur le paysage institutionnel et associatif français, participent à des **ateliers** de prise de parole et sont invités à dialoguer avec des expert·es. Les participant·es sont ensuite accompagné·es pour **intégrer des instances de décision** aux niveaux local, national et européen, comme des groupes de travail sur l'insertion socioprofessionnelle au sein de l'administration, des jurys de concours ou encore des comités de sélection de projets.

Pour candidater, un **niveau de français B1 minimum** est requis et ce programme s'adresse aux bénéficiaires de la protection internationale. Chaque promotion est paritaire, rassemble des personnes de **tout le territoire hexagonal** et une diversité de nationalités y est représentée. La troisième promotion de l'Académie a été clôturée en septembre 2025.



Promotion sur une année



Bénéficiaire de la protection internationale



**GOUVERNEMENT**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

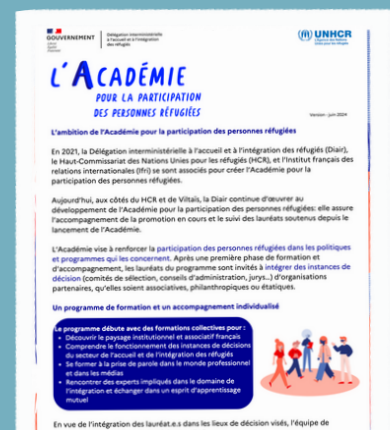
Délégation interministérielle  
à l'accueil et à l'intégration  
des réfugiés



**UNHCR**  
The UN Refugee Agency



L'Académie peut être **solicitée par les collectivités** qui s'intéressent au sujet de la participation ; les lauréat·es peuvent participer à des instances ou événements **dans les territoires**.



Plus d'informations dans la fiche de présentation de l'instance



# DE NOUVELLES INSTANCES DE PARTICIPATION

## L'AGORA



En 2023, Grenoble Alpes Métropole a lancé l'Agora, **première instance métropolitaine de participation** des personnes réfugiées visant à améliorer l'accueil et l'hospitalité sur le territoire. Ce dispositif novateur, mis en place dans le cadre de l'appel à projets « UNITES » du fonds FAMI, s'est structuré autour de plusieurs commissions thématiques. L'objectif est de co-construire des solutions concrètes pour **faciliter l'arrivée et l'intégration des personnes réfugiées sur le territoire métropolitain**. À l'issue du projet, les membres de l'AGORA souhaitent se constituer en association pour poursuivre ses actions de manière pérenne.



Personne réfugiée et primo-arrivante



Expérimentation de 2 ans avec renouvellement des membres tous les ans



- Évaluer les actions existantes
- Émettre des recommandations
- Porter la parole des habitant-es primo-arrivant-es

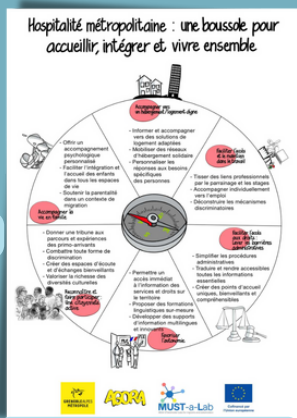
### Thématiques travaillées



### Réalisations



Guide d'accueil des nouveaux arrivants



Boussole de l'hospitalité

### Laboratoires de l'hospitalité

Dans le cadre du projet MUST-a-Lab, la Métropole a également mis en place des **laboratoires de l'hospitalité**, nouvelle **méthode de construction des politiques publiques** qui implique 10 personnes primo-arrivantes, 10 acteurs locaux de l'accueil et 10 décideur-euses publics du territoire. Des **expérimentations** ont ensuite été menées pour évaluer la pertinence des propositions formulées et permettre l'élaboration de recommandations de politiques publiques.



# DE NOUVELLES INSTANCES DE PARTICIPATION

## LE CONSEIL DE L'HOSPITALITÉ

RENNES  
Ville et Métropole



Le Conseil de l'Hospitalité lancé par la Ville et Métropole de Rennes en **octobre 2024** est une instance de participation à destination des personnes exilées. Cette instance permet d'échanger sur les politiques publiques qui les concernent sans condition de statut ou de maîtrise de langue française. Elle vise à **améliorer les politiques d'accueil en s'appuyant sur les expériences et les propositions des personnes concernées**. Co-animée par l'ANVITA durant sa première année, l'expérimentation se poursuit pour une deuxième année dans le cadre du projet Resilient Cities de PLACE Network. Lors de la première session, les participant-es ont eux-mêmes **défini les thématiques prioritaires** parmi celles proposées. Pour cette première année d'expérimentation, l'objectif était de **construire un plan d'action** autour de ces thématiques, avec une perspective de **plaidoyer**. Les membres du conseil ont également été sollicité-es pour **intervenir dans des instances** ou des événements comme le comité de pilotage du CTAI par exemple.



Personnes exilées sans condition de statut ou de maîtrise du français



Expérimentation d'un an reconduite pour une année avec ancien-nes et nouveaux, nouvelles membres



Thématiques de travail

Accès aux droits

Apprentissage du français

Accès au travail et à la formation

### Calendrier des sessions



Présentation et inter-connaissance

Formation : Compétences Ville et Métropole



Atelier proposition d'actions

Temps d'échange avec les associations



Présentation du plan d'action devant les élus-es

Formation : droits de toutes et tous

i

Les sessions sont pensées pour être inclusives et ouvertes à toutes et tous avec la présence d'interprètes et d'un **système de garde d'enfant** sur place. Les réunions sont organisées de manière espacées dans le temps et sur des créneaux d'1h30 à 2h, en soirée pour ne pas sur-solliciter les membres du Conseil d'hospitalité et **permettre leur pleine participation**. Des temps conviviaux ont également été organisés pour créer davantage de liens entre les membres.



## DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

### PARLEMENT DE RUE

Le Parlement de rue est le fruit d'une **démarche collective** d'associations de personnes premières concernées et d'associations de soutien pour **dénoncer le contenu de la loi "Asile et Immigration" du 26 janvier 2024** et faire entendre la voix des personnes concernées par ces politiques. À travers une **représentation dans l'espace public**, les participant-es expriment leur vécu, leur expérience et leurs revendications pour demander une autre approche des politiques migratoires.

Le premier Parlement de rue s'est tenu le 17 décembre 2023 à Paris ; un autre Parlement de rue a été monté et organisé le 29 juin 2024 à Nancy.



Kit de réplication, de communication et webinar d'information disponible en ligne



Documentaire sur la mise en place et réalisation du projet

### COLLECTIF PAS SANS NOUS

L'association Pas Sans Nous regroupe plus de **200 collectifs et acteurs** engagés pour faire entendre la **voix des habitant-es des quartiers populaires** dans l'espace public. Elle se veut à la fois force de proposition et **force d'interpellation** auprès des pouvoirs publics, tout en appuyant les habitant-es et collectifs locaux dans leurs luttes et en créant des **espaces d'organisation et d'échanges**. Composée d'une coordination nationale et de 30 antennes locales, l'association organise des **tables de quartier**, en partenariat avec la Fédération des centres sociaux de France et le collège Tables de quartier. Ces espaces, initiés par les habitant-es, permettent de construire des actions concrètes pour améliorer les conditions de vie dans leur quartier.



L'association a organisé un **tour de France intitulé "Nos quartiers ont de la gueule"**, qui a traversé pendant plusieurs mois une quarantaine de villes afin de recueillir les **témoignages et revendications** des habitant-es. Les constats, aspirations et pistes d'action ont été synthétisés dans un **manifeste**, présenté lors d'une rencontre publique à laquelle étaient invité-es les candidat-es à l'élection présidentielle.



# RECOMMANDATIONS

Organiser des réunions courtes, hors des heures de travail habituelles et rester réactif·ve aux évolutions des politiques migratoires nationales et internationales.

## ADAPTER LES TEMPORALITÉS

## CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Travailler en lien avec toutes les parties prenantes, notamment avec les personnes premières concernées, pour que leurs points de vue et leurs besoins soient pris en compte.

Adoptez une démarche d' « aller-vers » les personnes directement sur le terrain. Varier les modes de communication et les lieux de rencontres.

## FAVORISER LA REPRÉSENTATIVITÉ

## ENCOURAGER LA PARTICIPATION

Réfléchir à un cadre de réciprocité pour encourager la participation. Soutenir la structuration des associations de personnes exilées. Proposer des sessions de préparation ou de formation en amont pour renforcer la confiance et les compétences des participant·es.

Communiquer les informations en plusieurs langues et en utilisant des supports variés. Impliquer les personnes concernées dans la conception des supports de communication.

## ADAPTER LES MOYENS DE COMMUNICATION

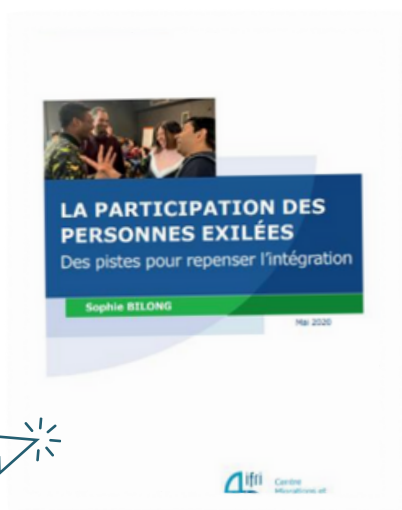
## ÉVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES AVEC LES CONCERNÉ·ES

Évaluer les politiques publiques de la collectivité avec les personnes bénéficiaires permet de les adapter en prévision du futur.

Former les équipes du champ social aux enjeux de la participation. Désigner une personne ou un service pilote pour garantir la continuité de ce dispositif.

## FORMER AUX ENJEUX DE PARTICIPATION

# BOÎTE À RESSOURCES



Pour lire les différents comptes rendus des sessions des groupes de travail et des évènements, écrivez-nous à [contact@anvita.fr](mailto:contact@anvita.fr)



# ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE  
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

Pour plus d'informations :

 <http://www.anvita.fr/>

 [contact@anvita.fr](mailto:contact@anvita.fr)

